



DOSSIER MOUSSES BASF : LES POUVOIRS PUBLICS CONFIRMENT L'ABSENCE DE RISQUE SANITAIRE

Ce vendredi 27 octobre, les fabricants et distributeurs français d'ameublement accueillent avec satisfaction la confirmation par l'ANSES de l'absence de tout risque sanitaire pour les consommateurs souhaitant acquérir des matelas et meubles rembourrés fabriqués à partir de mousses intégrant un composant de la firme BASF pour lequel une alerte avait été lancée, suite à un défaut de qualité. (Avis ANSES n°2017-SA-2016).

En conséquence, la DGCCRF a confirmé officiellement que les mesures préventives prises au titre du principe de précaution par les fabricants et les distributeurs pouvaient désormais être levées. Les consommateurs ayant acquis ou souhaitant acquérir un produit fabriqué à partir de ces mousses peuvent être pleinement et définitivement rassurés.

Les autorités publiques françaises concluent ainsi dans le même sens que plusieurs de leurs homologues européennes (Allemagne, Pays-Bas) ayant eu également à se prononcer sur ce dossier.

Ces décisions de l'Anses et de la DGCCRF interviennent après étude de plusieurs centaines de tests effectués par des laboratoires indépendants français et étrangers à chaque stade de la filière (fabrication de mousses, fabrication de literie et sièges) tant sur le matériau que sur les produits finis. Tous ces tests concluaient en l'absence de risques sanitaires.

Un retour progressif à la normale est donc possible dès ce week-end pour les consommateurs, et les retards de livraisons devraient être rapidement résorbés. Fabricants et distributeurs vont désormais évaluer les multiples préjudices économiques (usines à l'arrêt, ventes annulées, impact d'image, tension forte sur leur trésorerie...) engendrés par cette alerte indépendante de leur volonté.

A propos de l'Ameublement français

Organisation représentative des fabricants de l'Ameublement français, l'Union nationale des industries de l'Ameublement français (Unifa) fédère tous les acteurs de l'aménagement et de l'ameublement des espaces de vie. Le projet sectoriel de l'Ameublement français, intitulé « Ambitions 2016-2021 », a reçu le soutien du Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique en juin 2016. Adhérent de l'Alliance Industrie du Futur, l'Ameublement français ambitionne de devenir un secteur exemplaire de la nouvelle France industrielle.

Pour en savoir plus : www.ameublement.com

Contact: Agence Cohn & Wolfe

Sayuli Nishioka

01 49 70 43 68

sayuli.nishioka@cohnwolfe.com